

Séance extraordinaire (Budget) du 8 décembre 2008



**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE BEAUCE-SARTIGAN
MUNICIPALITÉ DE LA GUADELOUPE**

Session spéciale du Conseil de la Municipalité de La Guadeloupe, tenue à l'endroit habituel des sessions, le lundi 8 décembre 2008 à 19 heures, sous la présidence de Mme la mairesse, Madame Huguette Plante, et en présence des conseillers ci-après mentionnés, formant quorum.

Sont présents à cette session :

Siège # 1 Mme Lise Roy	Siège # 4 M. Paul Joly (absent)
Siège # 2 M. Richard Morin	Siège # 5 M. Claude Grondin
Siège # 3 M. Normand Pouliot	Siège # 6 M. Richard Fluet

M. Marc-André Doyle, directeur général et secrétaire-trésorier, assiste également à cette session.

02 - VÉRIFICATION DE LA RÉCEPTION DE L'AVIS DE CONVOCATION

2 - VÉRIFICATION DE LA RÉCEPTION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Cette session est convoquée en vertu de l'article no 956 du Code municipal. Avis public de cette session a été donné le 1er décembre 2008 et avis personnel de convocation a été adressé à tous les membres du conseil.

**2008-12
295**

03 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1 - Ouverture de la session
- 2 - Vérification de la réception de l'avis de convocation
- 3 - Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 4 - Adoption du budget pour l'année 2009 et du plan triennal d'immobilisation
- 5 - Période de question
- 6 - Clôture et levée de la session

Cette séance spéciale étant convoquée exclusivement aux fins de présentation et d'adoption du budget 2009 et du plan triennal d'immobilisations 2009-2010-2011, les membres du conseil procéderont en conséquence.

Adoptée unanimement

**2008-12
296**

04 - ADOPTION DU BUDGET POUR L'ANNÉE 2009 ET DU PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATION

4 - ADOPTION DU BUDGET POUR L'ANNÉE 2009 ET DU PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATION

Le conseiller au siège #3, M. Normand Pouliot, dépose un résumé du budget 2009 dont il est plus amplement décrit ci-après :

Attendu la présentation et le dépôt, du budget équilibré pour l'exercice financier 2009, de même que du programme triennal d'immobilisations pour les années 2009, 2010 et 2011, ces documents étant annexés et faisant partie intégrante de ce procès verbal, sous la cote 04;

Attendu qu'avis public de cette adoption a été donné, conformément à l'article 956 du Code municipal ;

En conséquence,

Il est proposé par M. Richard Morin, appuyé par Mme Lise Roy et résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de La Guadeloupe ;

- Adopte le budget de l'exercice financier 2009 prévoyant :

- un équilibre des revenus et des dépenses, au montant de 2,326,835\$;
- une affectation de 200,475\$ du fonds d'opérations aux fonds d'investissement.

- Adopte le programme triennal d'immobilisations pour les exercices financiers de 2009, 2010 et 2011.

Adoptée unanimement.

05 - PÉRIODE DE QUESTIONS

5 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée aux membres du conseil.

**2008-12
297**

06 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SESSION

6 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SESSION

Il est proposé par M. Claude Grondin, appuyé par M. Richard Fluet et résolu unanimement que cette session spéciale, pour l'adoption du budget 2009 et du programme triennal d'immobilisations 2009-2010-2011, soit levée.